



B E T W E E N :

E N T R E :

THOMAS WILLS

THOMAS WILLS

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

SHERRY KENNEDY

SHERRY KENNEDY

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:
The Honourable Justice Bell

Motion entendue par :
l'honorable juge Bell

Date of hearing:
July 14, 2014

Date de l'audience :
le 14 juillet 2014

Date of decision:
July 15, 2014

Date de la décision :
le 15 juillet 2014

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
Thomas Wills, on his own behalf

Pour l'appelant :
Thomas Wills, en son propre nom

For the respondent:
J. Nathalie Thibault-Jones

Pour l'intimée :
J. Nathalie Thibault-Jones

DECISION

DÉCISION

The motion for an extension of time to serve the Notice of Appeal is allowed without costs. The service of the Notice of Appeal on June 14, 2014 is confirmed and declared Rules compliant with respect to service only.

La requête en prorogation du délai de signifier l'avis d'appel est accueillie sans dépens. La signification de l'avis d'appel le 14 juin 2014 est confirmée et déclarée conforme aux règles de procédure en ce qui concerne la signification seulement.